



Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.  
Emparons nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité

Rédacteur : FIRMIN H. PROULX — Gérant : HECTOR A. PROULX.

### SOMMAIRE

*Revue de la semaine* :—La Législature.—Etats-Unis.—Un toast du cardinal Lavignerie.—L'hiver.—L'Irlande.—Angleterre et Portugal.—En Allemagne.  
*Causerie agricole* :—Les défrichements : *Suite*.—Défrichement des bois et forêts : *Suite*.  
*Sujets divers* :—Circulaire au clergé.—Une école d'agriculture au Lac Saint-Jean.—Almanach du Purgatoire condamné.—Causes de la verse des blés et moyens propres à y remédier.—Emploi agricole du sel.  
*Choses et autres* :—Le sucre de betterave.—Cinq générations sous le même toit.—Nos pêcheurs.—Le "Canada Français."—Le dictionnaire généalogique.—Le transport du bétail.  
*Récette* :—Moyen d'empêcher les mauvais effets d'un coup d'eau froide pour les chevaux à la suite d'une marche forcée.

### REVUE DE LA SEMAINE

*La Législature*.—Les premiers jours de la dernière semaine ont été consacrés, à la Chambre, à la discussion de plusieurs bills privés. M. Rainville, député de Montréal, demande que la législature change les dispositions testamentaires de feu l'honorable M. Rodier. Plusieurs députés sont opposés au bill, parce que, disent-ils, la législature n'a pas pour mission d'interpréter les testaments ni de les changer, et que la volonté d'un testateur est sacrée. D'autres, en plus grand nombre, car le bill a réuni la majorité, tout en reconnaissant, en thèse générale, la justesse des raisons données par les adversaires de la motion, prétendent que dans un cas particulier, comme

celui qui se présente au sujet du testament de M. Rodier où certaines clauses sont obscures, la législature a le droit d'intervenir pour en donner telle explication qui lui paraît plus conforme aux volontés probables du défunt. Cette discussion a été intéressante. Les questions du droit de tester et du droit de la législature d'intervenir dans l'interprétation des testaments ont été traitées avec talent par les différents orateurs.

L'honorable M. L. P. Pelletier présente un bill relativement à la saisie des salaires des fonctionnaires publics. Cette mesure, dit M. Pelletier, porte que le traitement des officiers ou employés publics, permanents ou non, échu ou à échoir, des greffiers ou autres employés municipaux dans les cités et villes constituées en corporation sont saisissables dans la proportion suivante, savoir :

1. Un cinquième du paiement mensuel d'un traitement ou salaire n'excédant pas mille piastres par année ;
2. Un quart du paiement mensuel d'un traitement ou salaire excédant mille piastres, mais n'excédant pas deux mille piastres par année ;
3. Un tiers du paiement mensuel d'un traitement ou salaire excédant deux mille piastres par année.

M. Tessier, de Rimouski, désirerait qu'il y eût un ministre de l'Instruction publique, au lieu d'un surintendant seulement. On se rappelle qu'en 1875, ce ministère fut aboli et remplacé par un surintendant : on considéra alors ce changement comme un progrès ; il faudrait croire, d'après M. Tessier, qu'on s'était alors fait illusion. Nous ne trancherons pas la question. Il faudrait aussi

s'occuper davantage de l'hygiène dans les écoles, et donner plus d'efficacité à leur inspection.

Vendredi, M. Shelyn a fait son exposé budgétaire. Il nous est impossible de reproduire les savants calculs de l'honorable trésorier. Il va sans dire qu'il ne trouve pas l'état des affaires trop alarmant, et qu'il espère que la province, malgré les grandes dépenses qu'elle a encourues pour les chemins de fer, ponts en fer, écoles du soir, etc., pourra faire honneur à ses engagements. Dans tous les cas si les électeurs ne sont pas contents de l'administration financière actuelle, ils ne peuvent s'en prendre qu'à eux-mêmes.

*Etats-Unis.*—C'est lundi, 1er décembre, que c'est ouverte à Washington la deuxième session du 51ème congrès qui peut rester en session jusqu'au 4 mars prochain, date à laquelle ses fonctions expirent, pour faire place au 52ème congrès, dont la branche populaire a été élue le 6 novembre dernier. C'est un des traits caractéristiques de la constitution américaine que la chambre dite populaire ne représente pas l'opinion de la population telle qu'elle est exprimée aux dernières élections. On verra siéger à ce congrès tous les candidats républicains défaits, tels que McKinley et les autres, tandis que les députés élus dernièrement devront attendre jusqu'au 4 mars pour prendre leurs sièges. Le congrès qui s'est réuni lundi est entièrement républicain. Dans la chambre des représentants les républicains ont une faible majorité et au Sénat une majorité de quatorze, pendant que le président est républicain. Tout ce qu'il plaira au congrès actuel de voter et au président d'approuver deviendra loi, et il faudra une majorité des deux chambres et l'assentiment du président, au prochain congrès, pour abroger ou modifier toute loi adoptée d'ici au 4 mars. Il est important de ne pas oublier ce fait, pour ne pas être sous une fausse impression sur tout ce que pourra faire le congrès pendant la session actuelle.

*Un toast du cardinal Lavignerie.*—Le 12 novembre dernier, à la résidence archiepiscopale de Saint Eugène à Alger, un déjeuner a été offert par le cardinal Lavignerie à l'état-major de l'escadre de la Méditerranée. A la fin du repas le cardinal a prononcé un discours dans le cours duquel il a prononcé ces paroles :

« Plaise à Dieu que le spectacle que nous présentons aujourd'hui se reproduise dans notre France, et que l'union qui se montre ici parmi nous, en présence de l'étranger qui nous entoure, règne bientôt entre tous les fils de la mère-patrie !

L'union, en présence de ce passé qui saigne encore, de l'avenir qui menace toujours, est en ce moment, en effet, notre besoin suprême ; l'union est aussi, laissez-moi vous le dire, le premier vœu de l'Eglise et de ses pasteurs à tous les degrés de la hiérarchie. Sans doute, elle ne nous demande de renoncer ni au souvenir des gloires du passé, ni aux sentiments de fidélité et de reconnaissance qui honorent tous les hommes. Mais quand la volonté d'un peuple s'est nettement affirmée, que la forme d'un gouvernement n'a rien en soi de contraire, comme le procla-

maît dernièrement Léon XIII, aux principes qui seuls peuvent faire vivre les nations chrétiennes et civilisées ; lorsqu'il faut, pour arracher son pays aux abîmes qui le menacent, l'adhésion sans arrière-pensée à cette forme de gouvernement, le moment vient de déclarer enfin l'épreuve faite, et, pour mettre un terme à nos divisions, de sacrifier tout ce que la conscience et l'honneur permettent, ordonne à chacun de nous de sacrifier pour le salut de la patrie. C'est ce que j'enseigne ici autour de moi ; c'est ce que je souhaite de voir enseigner en France par tout le clergé, et en parlant ainsi, je suis certain de n'être désavoué par aucune voix autorisée.

En dehors de cette résignation, de cette acceptation patriotique, rien n'est possible, en effet, ni pour conserver l'ordre et la paix, ni pour sauver le monde du péril social, ni pour sauver le culte même dont nous sommes les ministres.

Ce serait folie d'espérer soutenir les colonnes d'un édifice sans entrer dans l'édifice lui-même, ne serait-ce que pour empêcher ceux qui veulent tout détruire d'accomplir leur œuvre de folie ; surtout d'assiéger du dehors comme le font encore quelques-uns malgré des hontes récentes, donnant aux ennemis qui nous observent le spectacle de nos ambitions et de nos haines, et jetant dans le cœur de la France le découragement, précurseur des dernières catastrophes.

La marine française nous a, de même que l'armée, donné cet exemple. Quels que fussent les sentiments de chacun de ses membres, jamais elle n'a admis qu'elle dût ni rompre avec ses traditions antiques, ni se séparer du drapeau de la patrie quelle que soit la forme, d'ailleurs régulière, du gouvernement qu'abrite ce drapeau.

Ce toast du cardinal Lavignerie a été comme un coup de tonnerre dans un ciel serein. Les uns applaudissent à outrance, les autres blâment carrément, sauf respect, d'autres se tiennent sur la réserve, le plus grand nombre cherchent à donner aux paroles du cardinal un sens plus étendu que celui de l'auteur. Ces paroles occupent en ce moment toute la presse. Le *Moniteur de Rome* les approuve, l'*Anjou*, organe de Mgr Freppel, est loin d'y souscrire sans réserve. Parmi les journaux républicains, les modérés y applaudissent, les radicaux s'en moquent, et disent que pour entrer dans l'édifice il faudra laisser à la porte le *Syllabus* et accepter la *Déclaration des droits de l'homme*.

*L'Irlande.*—L'Irlande joue de malheur. Elle s'agit en ce moment dans un imbroglio politique qui pourrait produire les résultats les plus désastreux.

Après une lutte séculaire pour la revendication de ses droits constitutionnels, elle semblait sur le point de triompher, grâce à l'aide puissant de M. Gladstone qui lui a voué ses dernières années de sa vie, lorsque le scandale Parnell-O'Shea est venu comme une bombe jeter le désordre dans les rangs des patriotes irlandais et des libéraux anglais.

Une femme pourrait bien être la cause que bien des années encore s'écouleront avant que ce malheureux pays obtienne le Home rule.

Les négociations entamées entre Gladstone et Parnell, dans le but d'amener un accord, n'ont pas encore abouti, malgré de nombreuses réunions du côté des irlandais et des libéraux anglais. Il est impossible de prévoir l'issue des démarches entreprises.

*L'hiver.*—En Europe comme en Amérique, décembre commence avec une température tout à fait extraordinaire.

A Paris il y a actuellement plusieurs pouces de neige.

Il y a eu de fortes gelées et la neige est tombée sur les côtes de la Méditerranée, ce qui ne s'est pas vu à pareille époque depuis vingt ans.

Plusieurs rivières de l'Allemagne sont couvertes de glaces.

Il est impossible de franchir les Pyrénées depuis quelques jours.

*Angleterre et Portugal.*—Le traité, qui avait si profondément froissé l'opinion portugaise, est annulé du consentement des parties contractantes ; et les cabinets de Londres et de Lisbonne s'accordent six mois pour en négocier un autre en maintenant le *statu quo* territorial actuel, dans l'intervalle. Un des points du traité annulé, celui qui ouvrait le Zambèse et le Chiré aux vaisseaux britanniques reste acquis. Reste maintenant à savoir si, dans les négociations pour un nouveau traité, le cabinet Salisbury fera des concessions sérieuses au Portugal, ou des concessions purement apparentes. De la réponse à cette question dépend l'apaisement définitif de l'opinion portugaise.

*En Allemagne.*—Le mouvement en faveur de la rentrée des jésuites en Allemagne va grandissant. De grandes assemblées catholiques ont eu lieu dans plusieurs villes d'Allemagne, et les catholiques de Berlin se sont réunis pour voter la résolution de l'assemblée de Cologne réclamant l'abrogation de la loi contre les jésuites. Les orateurs ont exprimé leur opinion que le Conseil fédéral et le Reichstag reconnaîtront la nécessité de l'abrogation de la loi bismarkienne contre les ordres religieux et notamment contre les jésuites parce que ceux-ci, dans la lutte contre le socialisme, seront les premiers au feu. La *Gazette de Cologne*, qui est restée fidèle à la politique anti-religieuse de Bismark, se lamente fort de voir que la presse conservatrice protestante, tout comme les journaux progressistes, commencent à ne plus faire opposition à la rentrée des jésuites, et de ce fait que les orateurs catholiques réclament les ordres religieux non seulement au nom de la justice et de l'égalité des citoyens devant la loi, mais au nom du patriotisme et du salut de l'empire menacé par le socialisme.

## CAUSERIE AGRICOLE

### Les défrichements---(Suite)

#### DÉFRICHEMENT DES BOIS ET FORÊTS—(Suite)

Les terrains couverts d'épinette, surtout d'épinette blanche, de pruche, de cyprès, de pin rouge, de pin jaune, de merisier blanc, de bouleau, de tremble et de peuplier, sont généralement de mauvaise qualité. Le défrichement est assez facile et même plus facile sur ces terrains que sur ceux qui sont couverts des meilleures essences. Malheureusement, dès la troisième ou la quatrième récolte, la stérilité de ces sols est presque complète. Comme ils sont d'ordinaire légers et sablonneux, ils deviennent excessivement arides pendant les sécheresses, et leur production est très souvent presque nulle. On peut rendre ces terrains productifs au moyen d'engrais, mais on sait que c'est surtout l'engrais qui manque dans les nouveaux défrichements, pour la bonne raison que les animaux sont toujours rares.

Il existe une seconde classe de terrains qui ont une apparence peu alléchante et qui, cependant, forment d'excellents établissements ; ce sont les terrains couverts de cèdre blanc, d'épinette noire, de sapin rouge, de sapin blanc, d'aunes communs, de peuplier, de baumier et de bourdaine. Ces terrains sont humides, et leur mise en culture exige des travaux assez considérables ; mais, s'ils sont susceptibles d'être égouttés, c'est-à-dire s'ils ont une pente suffisante pour donner à l'eau un écoulement assez facile, le défrichement de ces terrains sera certainement profitable. Nous avons tous entendu parler très souvent de la richesse des cédrières ; or celles-ci se trouvent dans la catégorie des terrains que nous venons de signaler.

Enfin, il y a encore une troisième classe de terrains d'une qualité supérieure et d'une mise en culture très facile ; ce sont les terrains couverts de cérisiers à grappes, de cenelliers, de pimblina, de frêne, de noyer tendre, de noyer dur, d'orme, de coudrier, de hêtre, de chêne blanc, et de chêne gris. Ce sont ces derniers terrains dont le défrichement rapporte les plus grands profits. Ces terres sont riches et très productives.

On rencontre souvent au milieu de nos forêts de grandes étendues de terrains complètement privés d'arbres. On voit à la surface de ces terrains de hautes herbes qui, jeunes, forment un fourrage de qualité assez médiocre. Les vallées du lac Saint-Jean et du Saint-Maurice, et les Cantons de l'Est renferment quelques-unes de ces prairies sauvages. L'absence d'arbres n'est pas une preuve de la médiocrité du sol ; au contraire, le plus souvent ces prairies reposent sur un sol d'excellente qualité, et le défricheur doit se hâter d'en prendre possession. Quelques-unes de ces prairies s'élevaient quelquefois sur des fonds rocailleux ; ces terrains ne sont pas à dédaigner, car ils peuvent former de bons pâturages.

Il est bien rare qu'un terrain soit couvert d'une seule espèce d'arbres. La forêt est presque toujours formée

d'un mélange de plusieurs espèces. Cette variété d'arbres n'embarrasse pas le défricheur dans le choix d'une terrain. En effet, il se dira : si le plus grand nombre des arbres qui croissent sur un terrain appartiennent aux espèces indiquant un sol de qualité supérieure, le sol devra être nécessairement bon, pourvu que les autres conditions d'une bonne culture soient remplies ; mais si, au contraire, un terrain est boisé d'un grand nombre d'arbres différents que l'on ne rencontre que sur les mauvais terrains, il est tout probable que le sol qui les porte est lui-même de mauvaise qualité, même lorsqu'on rencontrera çà et là les meilleures essences.

Supposons maintenant qu'on ait choisi une terre de la manière la plus judicieuse possible, et que le défricheur commence à abattre les arbres pour mettre en état de culture le terrain dont il a fait l'acquisition ; il faudra que l'intelligence et le jugement président à tous les travaux de la culture, depuis l'abattage des arbres jusqu'aux derniers travaux des récoltes. Le défricheur pensera au présent et à l'avenir ; il laissera debout les arbres qui serviront à abriter ses récoltes contre l'impétuosité des vents et à procurer à ses animaux un ombrage bienfaisant ; car un terrain complètement dénudé est sans cesse soumis à toutes les vicissitudes de température. Les vents, les orages et la grêle s'abattent sur ces champs, couchent les récoltes par terre et quelquefois les détruisent complètement. Il est aujourd'hui reconnu par tout le monde que la présence des arbres sur un champ cultivé empêche un grand nombre de désastres. Les bestiaux qui sont aux pâturages, pendant les grandes chaleurs de l'été, souffrent beaucoup lorsqu'ils ne peuvent se soustraire aux ardeurs du soleil ; ils éprouvent de grandes fatigues, et leurs produits diminuent considérablement. C'est pendant ces chaleurs écrasantes qu'on voit les vaches donner moins de lait et les moutons maigrir. La présence de quelques bosquets procure aux animaux un ombrage salutaire, sous lequel ils passent les heures les plus chaudes de la journée.

Le défricheur n'abattrà pas, par conséquent, tous les arbres qui se présentent devant lui ; il en conservera un certain nombre choisis parmi les plus forts, les plus vigoureux et les mieux constitués pour donner de l'ombre à ses animaux.

Quelques agriculteurs expérimentés vont encore plus loin ; ils conseillent de laisser tout autour de la propriété un rideau d'arbres de quelques pieds de largeur qui, non seulement, protègent les bestiaux, mais servent encore de brise-vent. Ce brise-vent permettra de planter de bons vergers et sera en même temps une excellente protection pour ces vergers. On remarque généralement que les arbres fruitiers protégés par les arbres forestiers sont toujours plus productifs que les autres ; car la fécondité n'est pas paralysée par les gros vents qui se font sentir à l'époque de la floraison. Alors les fleurs sont emportées en plus petit nombre par les tempêtes, et les fruits sont moins exposés à couler. De plus l'air se purifie sous les arbres et éloigne de la sorte une foule de maladies. Le défricheur ferait donc une œuvre excel-

lente en laissant autour de sa propriété une large rangée d'arbres. Dans certaines contrées, en Angleterre surtout, la plupart des propriétés sont ainsi environnées d'arbres, et c'est certainement à la présence de ces arbres que l'on attribue en grande partie la richesse agricole de notre mère patrie. L'ouest des Etats-Unis est presque complètement privé d'arbres ; mais les cultivateurs de ces régions comprennent que cette absence d'ombrage leur est très faneste, et voilà pourquoi, depuis quelques années, ils font constamment des plantations d'arbres sur leurs propriétés. Quant au défricheur, il n'est pas obligé de faire des plantations, mais il doit conserver quelques-uns des arbres vigoureux et forts qui croissent sur sa terre.

Les arbres contribuent puissamment à la purification de l'air. Or, dans les nouveaux défrichement, il se dégage du sol des miasmes très préjudiciables à la santé de l'homme et des animaux. Ces exhalaisons, dans certaines saisons de l'année surtout, engendrent des fièvres fort dangereuses, contre lesquelles le défricheur doit prendre toutes les mesures possibles pour s'en préserver, lui et sa famille. Pour arriver à cette fin, le colon ne défrichera qu'une certaine étendue de terrain pour y asseoir son habitation et ne commencera son véritable défrichement que quelques arpents plus loin.

Le plus souvent le colon est peu favorisé de la fortune, et son défrichement se fait rarement dans de bonnes conditions. Voici, en quelques mots, comment il opère : il commence par sarcler, c'est-à-dire par couper toutes les branches et les broussailles qui croissent entre les grands arbres ; ensuite il attaque les grands arbres eux-mêmes. Dans quelques localités, on brûle au printemps les arbres là où ils ont été abattus.

Ailleurs on procède avec plus de méthode : on coupe les arbres en morceaux d'une certaine longueur — c'est ce qu'on appelle *biller* — puis on met ces *billes* en tas et on les fait brûler. Lorsque le feu est éteint, on rapproche les morceaux qui ne sont pas brûlés et on y met le feu une seconde fois. Toute la cendre se trouve ainsi accumulée par tas ; on la ramasse soigneusement et on fabrique de la potasse. Cette dernière manière d'opérer est plus lente que la première, mais elle est beaucoup plus profitable. C'est cette méthode que l'on suit dans les défrichements sur l'Outaouais et dans plusieurs cantons de l'Est, aux environs du lac Mégantic.

On calcule que la cendre, produite par le bois d'un arpent de terre, rapporte un baril de potasse, dont le prix varie de \$20 à \$25. Le défrichement d'un arpent de terre coûte généralement \$15. Il reste donc un petit profit net en faveur du défricheur qui ramasse sa cendre après l'abattage.

Le colon pauvre fait brûler ordinairement les débris végétaux qui couvrent la surface du sol ; autrement, il n'aurait pas besoin de semer, car la terre ne produirait pas ou ne produirait que très peu, parce qu'il existe sur les terres nouvellement défrichées des principes acides qui sont tout à fait contraires aux végétaux que nous cultivons généralement. Le brûlage a pour effet de faire

disparaître cette acidité. Aussi les plantes cultivées sur une terre couverte de cendres, ont-elles une végétation des plus vigoureuses, et il ne suffit que de faire un simple piochage pour avoir une abondante récolte.

Les souches restent sur le sol après l'abattage et y demeurent longtemps, afin que le défricheur puisse les enlever sans aucune difficulté lorsqu'elles sont pourries. En attendant, il cultive entre les souches, mais bien misérablement. Cette manière d'opérer est très simple, mais aussi très lente. Vu l'état de gêne dans lequel se trouve le colon, il lui est presque toujours impossible d'agir autrement.

Si un homme a des capitaux suffisants à sa disposition, il pourra procéder d'une autre manière, avec plus d'avantages et moins de pertes. Les travaux préliminaires du défrichement et l'abattage, dans ce cas, se feront encore suivant les mêmes données ; mais le brûlage s'opérera toujours par tas et l'on prendra bien garde à ce que la terre brûle en même temps ; car il est vrai que le brûlage fait disparaître l'acidité du sol, mais il détruit de plus une foule de principes fertilisants. Ce n'est pas la terre qu'on brûle, mais ce sont au contraire les débris de branches, de feuilles, de corps morts qui, en se décomposant, forment un engrais très riche. En brûlant cet engrais, on brûle tous les principes fertilisants, moins la cendre, et on perd autant que si l'on brûlait les fumiers d'étables.

Le défricheur possède un autre moyen aussi expéditif que le brûlage pour détruire l'acidité du sol. Ce moyen qui ne cause pas autant de pertes, c'est la chaux. La chaux étendue sur le sol hâte la décomposition des substances organiques, c'est à-dire des substances végétales et animales, se combine avec les acides du terrain et les neutralise. On a donc par ce moyen tous les avantages du brûlage, mais aucun de ses inconvénients. Pour se servir de la chaux, on la laisse éteindre en tas sur le sol en la recouvrant de terre, et lorsqu'elle est réduite en poudre on l'étend sur tout le terrain et on l'enterre par un piochage ou un hersage.

Cette amélioration n'est pas la seule qu'on devrait introduire dans les nouveaux défrichements. En voici encore quelques-unes d'une utilité incontestable. Par exemple, le colon pourrait utiliser, bien mieux qu'il ne le fait aujourd'hui, les cendres provenant du brûlage du bois. Les cendres vives surtout ont des effets merveilleux sur la végétation ; elles agissent d'abord comme engrais ; ensuite elles hâtent la décomposition des débris végétaux accumulés à la surface et neutralisent l'acidité contenue dans le sol d'une manière analogue à la chaux. En faisant de la potasse avec ses cendres, il sera impossible de les employer. Cependant les cendres lessivées ne sont pas encore à dédaigner, parce qu'elles favorisent, elles aussi, la végétation de nos plantes. On doit donc les recueillir avec soin et les étendre uniformément sur toute la surface du défrichement. Comme on le voit, les cendres vives et les cendres lessivées sont d'un grand secours au colon qui commence à faire un défrichement.

Une troisième amélioration que le colon à l'aise peut effectuer dans un défrichement, c'est l'arrachage des sou-

ches avant même qu'elles soient pourries. La présence des souches et des racines sur un terrain oppose sans cesse des obstacles sérieux à la culture et en retarde beaucoup les travaux. Il est presque impossible de cultiver ces terrains à la charrue tant qu'on n'a pas enlevé les racines, et l'on sait que le travail à la main est beaucoup plus coûteux que celui exécuté par les animaux de trait. On comprend qu'il est très avantageux de faire disparaître les souches et les racines le plus tôt possible, et voilà pourquoi un grand nombre de cultivateurs intelligents n'ont pas hésité à suivre ce conseil.

Cependant ce procédé rencontre des adversaires. On dit que l'arrachage des souches et des racines appauvrit la terre. Il est vrai que les souches et les racines, en se décomposant, enrichissent le sol par les débris qu'elles y laissent ; mais l'économie que nous réalisons dans le travail compense parfaitement cette perte et donne même un excédant de profit. D'ailleurs, lorsqu'on brûle la terre et les débris végétaux accumulés à la surface, on détruit plus d'engrais qu'on ne le fait en arrachant les souches et les racines avant leur décomposition ; et cependant on continue de suivre cette coutume dans plusieurs localités. Il vaudrait encore mille fois mieux ne pas brûler la terre et arracher les souches et les racines le plus tôt possible.

Une seconde objection à l'arrachage des souches et des racines avant leur décomposition, c'est que ce travail est très difficile. Autrefois, c'était le cas, mais pas aujourd'hui. Nous avons des arrache-souches très puissants qui enlèvent sans difficulté les plus fortes souches avec leurs racines. Si après l'arrachage des souches, il reste encore des racines, nous avons, pour les arracher ou les couper, des charrues construites dans ce but. De sorte que l'arrachage des souches et des racines avant leur décomposition ne souffre plus aucune difficulté.—A suivre.

### Circulaire au clergé

UNE ÉCOLE D'AGRICULTURE AU LAC SAINT-JEAN

ARCHEVÊCHÉ DE QUÉBEC. }  
20 novembre 1890. }

Nous avons souvent occasion de déplorer l'émigration croissante de nos Canadiens de la campagne vers les États-Unis.

Voici que se présente un excellent moyen de retenir dans notre province un bon nombre de jeunes gens, en leur faisant enseigner les moyens de cultiver avec plus de profit.

Les RR. PP. Trappistes qui ont prouvé leur habileté comme cultivateurs, non seulement en Europe, mais près de Montréal et à Antigonish dans la Nouvelle-Ecosse, vont s'établir dans la région du Lac Saint-Jean. Le gouvernement provincial leur accorde cinq mille arpents de bonne terre sur les bords de la Rivière Mistassini, à quelques lieues du Lac Saint-Jean. Les Trappistes ne garderont que ce qu'il faut pour leur école d'agriculture et établiront plus tard dans leur voisinage les jeunes

gens qui après avoir été recueillis dans un orphelinat qu'on va fonder bientôt à Chicoutimi, auront montré de l'aptitude pour la culture.

Les Trappistes s'obligent aussi à enseigner de parole et d'action la vraie science agricole à tous les jeunes gens qui leur seront confiés par leurs parents de toutes les parties de la province.

Parvenus à l'âge convenable, les jeunes gens bien instruits, non seulement dans l'agriculture, mais aussi dans les devoirs de bons chrétiens et de bons citoyens, s'établiront près de leurs parents, ou bien dans les belles terres du Lac Saint-Jean qu'ils cultiveront avec habileté, plaisir et profit. Ils seront à leur tour d'excellents maîtres pour leurs enfants et leurs voisins. Ainsi cet établissement sera une source de richesse pour la province entière.

Près du monastère il y a une magnifique petite île qui est destinée, quand ce sera possible, à recueillir les hommes qui voudront goûter les douceurs d'une pieuse solitude et se reposer des tracasseries du monde.

Les Trappistes, comme tout le monde le sait, n'ont d'autre richesse que leur pauvreté, leur travail, leur confiance en la Providence. Soyons les instruments de la providence en les aidant à se procurer ce qui est nécessaire pour leur installation. Une quête dans toutes les paroisses de l'archidiocèse et les aumônes des communautés, pourront subvenir aux dépenses les plus urgentes.

Cette quête aura lieu un des dimanches de l'Avent, après avoir été annoncée le dimanche précédent par la lecture de cette circulaire, avec les explications nécessaires. Le produit en sera envoyé aussitôt que possible à Mgr Têtu.

Les Trappistes après avoir travaillé le jour, passent une partie de la nuit à prier pour attirer les bénédictions de Dieu sur leurs bienfaiteurs. On peut dire qu'ils accomplissent à la lettre cette recommandation que saint Paul faisait aux chrétiens de son temps : *Orantes omni tempore in spiritu* ; Priez en esprit en tout temps. (Eph. VI. 18).

Et nous devons avoir la confiance que Dieu accomplira la promesse qu'il a faite : *Si deux d'entre vous, mes disciples, demandent quelque chose, elle leur sera accordée par mon Père qui est dans les cieux* ; *Si duo ex vobis consenserunt super terram de omni re quacumque petierint, fiet illis a Patre meo qui in celo est.* (Mat. XVIII, 9).

Les prières de ces serviteurs de Dieu ne peuvent manquer d'être exaucés et d'attirer sur leurs bienfaiteurs d'abondantes bénédictions spirituelles et temporelles.

#### ALMANACH DU PURGATOIRE CONDAMNÉ

Malgré la défense faite à Montréal le 8 mars dernier et celle faite ici le 27 mars et le 31 mai, on a encore publié à Montréal et répandu dans l'archidiocèse de Québec un *Almanach du Purgatoire pour 1891*. Toutes les indulgences jadis accordées à l'œuvre des âmes du Purgatoire et de la conversion des infidèles, ont été retirées par le St-Siège dans le monde entier.

Je renouvelle la défense d'envoyer les honoraires de messes hors de l'archidiocèse. Il faut les remettre entre les mains du curé qui doit les envoyer à Mgr Marois, par qui elles sont transmises à la Propagande qui les distribue aux Missionnaires. Veuillez en avertir les fidèles. Agréez, Monsieur, l'assurance de mon dévouement.

E. A. Cardinal TASCHEREAU,  
Archevêque de Québec.

#### Causes de la verse des blés et moyens propres à y remédier

D'après un agriculteur français, collaborateur au journal *L'agriculteur praticien*, voici quelques-unes des causes qui occasionnent généralement la verse des blés :

1o L'ensemencement se fait dans la terre ni assez pulvérisée ni assez tapée, ce qui est cause qu'en semant tôt et dru les racines ne trouvent aucune résistance dans les molécules de la terre qui ne sont pas assez serrées, plongent d'autant plus promptement et verticalement dans toute la profondeur de la terre arable que la fumure a été forte, récente ; et que s'il s'agit de semence faite à la fin d'août ou commencement de septembre, la température de l'automne se prolonge ; de là des blés d'une belle apparence à cette époque, mais qui épuisent la terre et les plantes en efforts inutiles. Alors au printemps ils jaunissent, rougissent ; et, par conséquent, leurs tiges sans force se mêlent et ne produisent que de petits épis ; ou si les blés conservent leur luxuriante végétation, leurs tiges manquent d'air et s'étiolent. Ils versent inévitablement à la première intempérie de l'été, c'est ainsi qu'ils sont l'un et l'autre difficiles à couper et qu'ils produisent peu.

2o La semence n'est régulièrement ni rationnellement recouverte par un tour de herse si elle est mise à la volée, ni par les rateaux de semoirs, si elle est mise en lignes ; par conséquent beaucoup se trouve mangée ou mal enracinée.

3o La terre gonfle, se soulève par l'action de la gelée, les plantes alors se trouvent juchées, leurs racines se déchaussent d'autant plus facilement que la terre est légère, friable, ou qu'elle se trouve davantage pulvérisée par l'alternance des gelées et des pluies.

#### Emploi agricole du sel

Le sel de cuisine agit de deux manières sur les animaux ; il forme un des principes constituants du corps animal, et il exerce une action particulière sur les organes : il les excite et peut ainsi accroître l'appétit, faciliter la digestion, et même agir comme moyen curatif ou préservatif de certaines maladies. En outre, mêlé aux aliments, il les pénètre, les préserve de la putréfaction, leur communique la saveur qui le distingue, et les rend plus agréables à la plupart des herbivores. Dans certaines circonstances il est utile comme matière fertilisante, et peut être avantageusement répandu sur les terres comme engrais.

Mais les services que peut rendre le sel à ces différents points de vue sont subordonnés à la nature des terres et des eaux, à la composition des plantes, au climat, à l'âge des animaux et à leur destination. Ainsi, le sel, qui, dans les terrains schisteux, granitiques, humides, où les fourrages sont de médiocre qualité, préserve, surtout dans les années pluvieuses, le mouton, le bœuf, des affections vermineuses, de la pourriture, prédispose ces animaux à des maladies très graves pendant les temps secs et dans les contrées argilo-calcaires, sur les terres saines et fertiles où les plantes sont riches en principes nutritifs et mêmes excitantes; donné, même à fortes doses, selon la taille des animaux, il accélère l'engraissement des bêtes abondamment nourries avec des aliments farineux substantiels, mais doux plutôt qu'excitants; tandis qu'il ne produit aucun effet ou qu'il ferait maigrir celles qui ne reçoivent qu'une petite ration d'aliments sapides et de bonne nature.

Pour apprécier l'utilité du sel, le meilleur moyen pour les cultivateurs, c'est de s'en rapporter à leur propre expérience, de faire des essais en petit; car il est très difficile d'apprécier, *a priori*, les indications de ce condiment et les doses auxquelles il convient de l'administrer.

En réunissant et appréciant les travaux chimiques qui peuvent éclairer la question du sel, M. Barrel a rendu service aux agronomes qui étudient la question de ce condiment, et aux cultivateurs qui en font consommer. Nous rapportons le résumé des conclusions d'un ouvrage qu'il a publié sur ce sujet:

1. Une certaine quantité de chlorure de sodium (sel de cuisine) est chaque jour nécessaire à l'accomplissement des fonctions animales; 2. Chaque espèce exige une dose de sel proportionnelle à celle qui est contenue dans son organisme; 3. Cette dose doit être d'autant plus forte, que la qualité des aliments devient plus mauvaise; 4. La dose qui doit être ajoutée à la ration est en outre proportionnelle au poids de l'animal, et la quantité ainsi obtenue doit être diminuée de celle qui est naturellement contenue dans les substances animales.

Chose et autres

*Le sucre de betteraves* — La sucrerie de betteraves de Farnham qui a commencé sa fabrication le 4 octobre dernier, vient d'achever sa campagne sur les betteraves fraîches pour cette année.

La quantité de betteraves fournies à l'usine est d'à peu près six mille tonnes.

Tous les cultivateurs qui se sont occupés de cette industrie sont très contents du résultat et se préparent pour la campagne prochaine.

Nous ne pouvons que féliciter la nouvelle administration de Farnham sur ses excellents résultats, d'autant plus que c'est la première fois qu'une semblable expérience a réussi au Canada.

\*\*\*

*Cinq générations sous le même toit.* — Quelqu'un de Québec qui est allé visiter une famille de sa connaissance à la Rivière-Ouelle, a vu une femme âgée de 90 ans, nommée Piuzé, qui pouvait dire à sa fille:

"Ma fille va dire à ta fille que la fille de sa fille pleure." Il a constaté que cinq générations vivaient sous le même toit. Mme Boucher est la fille de Mme Piuzé; Mme Lizotte est sa petite-fille et Mme Beaulieu l'arrière-petite-fille, et c'était l'enfant de cette dernière qui reposait dans le berceau.

*Nos pêcheurs.* — Un connaisseur de grande autorité qui arrive du Labrador dit que les déprédations auxquelles se livrent les pêcheurs dans leur détresse ruineront infailliblement nos pêcheries en quelques années, si l'on n'y met pas ordre: Les pêcheurs ne se servent pas seulement des filets, qui détruisent déjà le poisson mais aussi d'un mécanisme qui effraie les poissons et les pousse à entrer dans les filets. Ce procédé empêche la multiplication du poisson.

\*\*\*

*Le "Canada Français".* — La "Canada-Français" cessera de paraître en Janvier prochain. La dernière livraison contiendra la publication de certains travaux commencés et qui sont très-importants.

C'est avec peine que nous voyons disparaître cette excellente revue à laquelle collaboraient nos meilleures plumes canadiennes.

\*\*\*

*Le Dictionnaire Généalogique.* — Un mouvement est fait, paraît-il, pour engager le gouvernement à contrecarrer la publication du *Dictionnaire Généalogique* de M. l'abbé Tanguay.

Le travail de Mgr Tanguay comprend à l'heure actuelle sept volumes. Notre bénédictin canadien a dressé la généalogie de nos familles jusqu'à la cession et il pourrait — si on lui en donnait les moyens — poursuivre son œuvre jusqu'à 1850.

\*\*\*

*Le transport du bétail.* — La nouvelle que les autorités impériales ont interdit à un certain nombre de steamers le transport du bétail en Angleterre a causé beaucoup d'émoi dans les cercles commerciaux de cette province. Cette nouvelle a été annoncée par un cablegramme que Sir Charles Tupper a adressé au Département de l'Agriculture. Le cablegramme ne fait pas connaître les steamers qui sont actuellement sous le coup de cette défense, mais on sait que l'un des derniers steamers, arrivés en Angleterre avec une cargaison de bétail, est le *Corean*, parti de Montréal pour Liverpool; on a cru pendant quelque temps que le bétail de ce steamer était atteint de pneumonie, mais rien n'a confirmé ces soupçons. Le *Corean* avait à son bord 313 bêtes à cornes et 453 moutons.

On suppose que le bétail canadien en Angleterre sera complètement prohibé.

Une assemblée des exportateurs aura lieu prochainement à Montréal pour discuter cette importante question.

RECETTE

*Moyen d'empêcher les mauvais effets d'un coup d'eau froide pour les chevaux à la suite d'une marche forcée*

Avant tout, il faut éviter avec soin de donner au cheval en transpiration, une eau froide et glacée, qui peut quelque fois lui donner la mort instantanément; il faut aussi éviter de le laisser boire trop abondamment, lors même que l'eau à une température assez élevée. Mais si par accident, votre cheval boit plus qu'il ne doit, ou boit une eau trop froide, aussitôt qu'il commence à trembler, faites-le lui prendre une chopine de boisson forte bien poivrée, et ensuite faites-le courir jusqu'à ce qu'il soit en complète transpiration. Si vous n'avez ni boisson ni poivre à votre disposition, faites-le courir à toute jambe et si vous réussissez, par ce moyen, à le faire transpirer, votre cheval est sauvé.

CANADA }  
 PROVINCE DE QUEBEC, } COUR SUPÉRIEURE  
 District de Kamouraska.  
 No. 1326.  
 LOUIS DUGAL, marchand de cuir, de la ville de Fraserville,  
 Demandeur;

vs.  
 JOSEPH PIERRE MICHAUD, marchand de l'endroit appelé  
 Saint-Hilaire, dans la province du Nouveau-Brunswick,  
 Défendeur.

Il est ordonné au défendeur de comparaître dans les deux mois.

Bureau du Protonotaire,  
 Fraserville, ce 25 novembre 1890. }  
 PELLETIER & PERRAULT,  
 Protonotaires C. S.

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC,  
District de Kemouraska  
No. 1387.

COUR SUPÉRIEURE

NARCISSE GEORGES PELLETIER écuyer, marchand, de la ville de Fraserville et y faisant affaires comme tel sous la raison sociale de Pelletier Fils & Cie,

Demandeur ;

ULDÉRIC LAPOINTE, ci-devant de la paroisse de Ste. Rose du Dégelé et maintenant des Etats-Unis d'Amérique.

Défendeur ;

Il est ordonné au défendeur de comparaître dans les deux mois.

Bureau du Protonotaire  
Fraserville, 6 Décembre 1890

PELLETIER & PERRAULT,  
Protonotaire. C. S.

TACHE & RIOU. av. du dem.

**CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL**

1891 - Arrangement pour la saison d'hiver - 1891

Le et après lundi, le 24 novembre 1890 les trains de ce chemin partiront de la Station de Ste-Anne (le dimanche excepté) comme suit :

Pour Lévis (accommodation).....	24.34
Pour Lévis (Express).....	9.25
Pour Lévis (accommodation).....	9.45
Pour la Rivière-du-Loup [accommodation].....	11.12
Pour St-Jean et Halifax (Express).....	16.39
Pour la Rivière-du-Loup (Accommodation).....	22.32

Tous les trains marchent sur l'heure du temps conventionnel de l'Est.

D. POTTINGER, Surintendant en chef

Bureau du chemin de fer.  
Moncton. N. Bk., Juin 1890.

**HARAS NATIONAL**

BUREAU : 30, Rue St-Jacques, MONTREAL  
FERME : OUTREMONT, près Montréal.

**CHEVAUX FRANÇAIS**

40 Etalons : Normands, Percherons et Bretons, maintenant dans nos écuries.

TOUS ACCLIMATÉS

PEU DE COMPTANT EXIGÉ ET LONG CRÉDIT

Avis aux Sociétés d'agriculture, aux Cercles agricoles et aux cultivateurs.

Achetez longtemps d'avance l'étalon dont vous voulez vous servir pour la saison prochaine. Il sera mieux connu de tous et son travail, en attendant, vous vaudra celui de deux chevaux ordinaires.

A tous ceux de nos clients qui le désirent, nous assurons le cheval vendu contre la mort ou accident pour une faible prime.

Nulle autre compagnie ne fait à ses clients au Canada ou aux Etats-Unis de pareilles conditions aussi exceptionnelles.

La Compagnie du Haras National,  
30, rue St-Jacques, Montréal.

1891  
**POUR 25 CENTS**  
LA LIBRAIRIE  
**J. B. Rolland & Fils**

6 à 14, rue Saint-Vincent, MONTREAL,

Adressera franco, à toute personne qui enverra la somme ci-dessus :

- 1<sup>e</sup> L'Almanach Agricole—pour 1891.
- 2<sup>e</sup> L'Almanach des Familles—pour 1891.
- 3<sup>e</sup> Le Calendrier de la Puissance—pour 1891.
- 4<sup>e</sup> Les Paillettes d'or, 7<sup>e</sup> série

Adressez sans retard votre demande et vous recevrez franco par la poste ces articles.

**POUR 25 CENTS**

**GOLDIE & McCULLOCH SAFES**  
[COFFRES - PORTS]  
Sont les meilleurs.  
Ecrivez à ALF. BENN,  
ADMINISTRATEUR.  
298 rue St-Jacques, Montreal

**MAISONS Importantes**  
DE  
**MONTREAL.**

Le Meilleur  
**COTON à BOBINE CLAPPERTON.**  
- FILS EN TOILE - **KNOX.**  
Aiguilles à Coudre  
**MILWARD.**

De-man-des  
**G. BOIVIN, MONTREAL,**  
Manufacturier en Gros.  
Couture - Bon Marché - Durabilité :  
**ALFRED EAVES,**  
1679 Rue Notre Dame, MONTREAL,  
MONTRES, HORLOGES ET BIJOUTERIE.  
EN GROS.

**H. A. NELSON & FILS**  
MARCHANDISES DE GOUT.  
Poupees, Jouets, Jeux, Balais,  
ARTICLES EN BOIS, &c.  
EN GROS.  
59 à 63 RUE ST. PIERRE.

**SIMPSON, HALL, MILLER & CIE,**  
Manufacturiers  
D'Articles Plaques  
EN ELECTRO.  
Manufacture et Magasin,  
16 et 18 Rue DeBresoles,  
MONTREAL.

LES MEILLEURES SUR LE MARCHÉ.  
**INVINCIBLE**  
**PEG TOP**  
L. O. GROTHE & CIE,  
Montreal.

**JOHN W SMITH,**  
St. Gabriel Locks, Montreal  
FABRICANT DES  
Moulins - a - Battre,  
Moulins à Scie Circulaires et Godenards,  
Leviers de voitures,  
et... marchand de  
**MOULINS A BLE**  
et d'instruments aratoires  
Demandes un catalogue.

**VIeux METAUX**  
Chiffons, Os, Vieux Caoutchouc, Crin, etc.  
Plus haut prix payé par J. K. WALKER, 15 rue Common, Montreal

**A. Harteau & Frere**  
Marchands de  
**BOIS DE SCIAGE**  
92 Rue SANGUINET,  
MONTREAL.

**PIANOS ET ORGUES.**  
**A. & S. NORDHEIMER,**  
213 RUE ST. JACQUES, MONTREAL.  
Prix et termes convenables à toutes les classes.

**HILL & FORBES,**  
Importateurs et Marchands  
-DE-  
**BLANC-DE-PLOMB,**  
Peintures Préparées,  
**VERNIS, VERRE, BROSSES, Etc.**  
397 rue St. Jacques,  
MONTREAL.  
Ordres par poste bien remplis

**BUCCIES**  
**R. J. LATIMER, 90 RUE MCGILL, MONTREAL**  
Ecrivez pour la liste illustrée des prix  
LA MEILLEURE AU MONDE.  
**THE COOK'S FAVORITE BAKING POWDER.**  
Moulins à Café et à Epices.  
Seuls Manfrs., 624 & 626 rue Craig, Montreal

**J. W. PATERSON & CIE**  
Manufacturiers de  
**PAPERS**  
à Bâtit et à Couvrir.  
Felt Goudronné,  
**FACADES**  
ET FOURNITURES.  
PLUMBAGO et ASPHALTE.  
47 rue Murray, Montreal.

**MILLER BROS. & TOMS,**  
Machinistes, Millwright's  
et ingénieurs.  
-ETABLIS EN 1869.  
110 à 122 rue King,  
MONTREAL.

**J. W. PATERSON & CIE**  
Manufacturiers de  
**PAPERS**  
à Bâtit et à Couvrir.  
Felt Goudronné,  
**FACADES**  
ET FOURNITURES.  
PLUMBAGO et ASPHALTE.  
47 rue Murray, Montreal.

**ROLLAND & FRERE,**  
Importateurs de Fournitures  
pour Meubliers et Boueurs  
Manufacturiers de  
Matelas en Laine et en Crin, Lits à Ressorts (Spring Beds), Ressorts en Acier pour Sofas, Sets de Salon, Canapes, etc.  
412 et 444 Rue St-Jacques - Montreal.

**MILLER BROS. & TOMS,**  
Machinistes, Millwright's  
et ingénieurs.  
-ETABLIS EN 1869.  
110 à 122 rue King,  
MONTREAL.